

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1492

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 5°

objet : Projet directeur Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1492**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Projet directeur Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine engage un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

La stratégie opérationnelle du projet-directeur a permis d'identifier des projets ou actions de natures différentes sur l'ensemble du périmètre, parmi lesquels l'aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice à Lyon 5° d'ici la fin de l'année 2013.

La liaison entre le parvis du palais de justice et la passerelle du même nom est actuellement peu mise en valeur, complexe et difficilement accessible. Le programme d'aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice propose l'aménagement :

- du parvis du palais en cohérence avec le projet de requalification du palais en cours de réalisation. Cela passe par la suppression du stationnement au droit de ce dernier et le traitement d'un espace public de qualité mettant en valeur le parvis,
- du seuil de la passerelle en lieu d'accueil des touristes et des différents usagers transitant sur le site, en lieu de contemplation des éléments architecturaux et patrimoniaux limitrophes : le palais, la passerelle, la façade urbaine du Vieux Lyon mais aussi un lieu belvédère sur la Saône,
- du quai Romain Rolland du pont Bonaparte jusqu'au droit de la rue du palais de justice, qui permettra de créer des trottoirs accessibles de part et d'autre du quai, de faciliter les liaisons piétonnes entre les différents quartiers et activités : Vieux Lyon, Presqu'île, marché de l'artisanat et de la création, etc., tout en répondant aux contraintes de circulation véhicules légers (VL) et mode doux dans le sens sud-nord,
- des bretelles d'accès au pont Maréchal Juin. Leur traitement permettra la limitation des vitesses de circulation, la sécurisation des cheminements piétons au droit de la tête du pont et l'application du plan mode doux.

Pour permettre la conception et la réalisation de ce projet, il est nécessaire de lancer :

- un marché de maîtrise d'œuvre (mission complète conception, réalisation et ordonnancement, pilotage et coordination -OPC-, élaboration des études d'impact),
 - une mission de coordination sécurité et de protection de la santé (CSPS),
- et de compléter le programme par des études techniques plus précises : levés topographiques et bathymétriques complémentaires.

Par délibération n° 2009-1108 du 30 novembre 2009, le Conseil a individualisé une première autorisation de programme d'un montant de 110 000 € pour la réalisation des études préalables au projet d'aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice à Lyon 5°.

Le montant de l'autorisation de programme complémentaire est estimé à 200 000 € TTC.

Ces missions seront lancées au 3° trimestre 2010 pour une livraison du projet au 3° trimestre 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice à Lyon 5° dans le cadre du projet Rives de Saône, pour un coût global prévisionnel de 200 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C 2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 2075 - Rives de Saône, individualisée le 30 novembre 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 100 000 € en 2011,
- 50 000 € en 2012,
- 50 000 € en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 310 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.